

Quarante quatrième séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 à 20 heures sous la présidence de M. Joël NIEDERLAENDER, maire

Le Conseil Municipal de la Commune de GROSBLIEDERSTROFF, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de M. Joël NIEDERLAENDER, Maire

Sont présents : M. Jean-Paul ROSTOUCHER, Mme Ginette GILLIG, M. Bernard FRANCK, Mme Laurence MUNIER, MM. Michel THIL, Jean-Marc NIEDERLAENDER, Pascal WEISSLINGER, Hubert PFIRSCH, Michel BOCK, Mmes Astride PRZYBYLSKI, Anna KOEPEL, MM. Bernard JUNG, Michel METZGER, Mmes Ute SCHMIDT, Maria LEPREVOST, Nathalie SPANIOL, Tatiana SANDRE;

Absents excusés : M. Patrick CHRISTMANN qui donne procuration à Joël NIEDERLAENDER, Mme Ute SCHMIDT qui donne procuration à Anne-Rose MALLICK, Mme Valérie SCHOULLER qui donne procuration à Anna KOEPEL

Absents non excusés : /

1. OBJET : RENOVATION TOITURE AVANT ET ARRIERE Y COMPRIS LUCARNES DU BATIMENT 8 RUE DE LA LIBERTE

Le Conseil Municipal retient l'offre de la société BOUR Toiture de Lixing-les-Rouhling concernant les travaux de rénovation de la toiture avant et arrière y compris les lucarnes du bâtiment 8 rue de la Liberté.

2. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil Municipal sollicite pour 2019 l'attribution de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour les travaux suivants :

- Rénovation de la piste d'athlétisme

	€ H.T.
- Restructuration complète du revêtement de la piste	393 959,90 €
TOTAL	393 959,90 €

Le plan de financement de ces travaux s'élevant à 393 959.90 € HT s'établit comme suit :

D.E.T.R. 40 % sur 393 959,80 euros HT	157 583,00 €
AMITER 40% sur 393 959,80 euros HT	157 583,00 €
La différence soit	78 793,90 € HT-

est couverte par des fonds libres ou par un emprunt.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

3. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AMITER

A/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMITER »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet relatif à la restructuration totale de la piste d'athlétisme du collège Val de Sarre. Afin de financer l'opération, il serait nécessaire de solliciter une aide du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER.

Il présente à l'assemblée l'avant-projet proposé dont le montant est estimé à 393 959,90 € HT

- DEMANDE le concours du Département de la Moselle ;
- DECIDE d'adhérer au dispositif AMITER 2015-2020 ;
- SOLLICITE une aide d'un montant de 157 583,00 € soit 40 % du montant HT subventionnable du projet ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La commune de Grosbliederstroff s'engage au maintien de la propriété de l'ouvrage dans le domaine privé ou public de la collectivité pour une durée minimale de 10 ans.

4. OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL

A/ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 20h00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et considérant la demande de réintégration d'un agent communal, pour une durée de travail de 10 heures par semaine ;

DECIDE :

- de supprimer l'emploi d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe à 20 heures par semaine, à compter du 29 janvier 2019 et la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10 heures (soit 10 /35ème) pour renforcer les effectifs du service animation de la commune de Grosbliederstroff à compter du 04 février 2019.

5. OBJET : AFFAIRES FONCIERES

A/ Achat d'une parcelle de terrain

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'achat d'une parcelle d'une contenance de 5,90 ares au prix de 530 €/are soit 3 127 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 avril 2018.

B/ Vente d'une parcelle de terrain et rétrocession d'une parcelle à la commune

Vu l'avis du Domaine du 24 janvier 2019,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la vente d'une parcelle d'une contenance de 11,36 ares au prix de 500 €/are soit 5 680 € et la rétrocession à la commune d'une parcelle d'une surface de 48 m² correspondant à l'emprise de la rue Notre Dame à l'euro symbolique.

C/ Achat de 3 parcelles de terrain

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour de trois parcelles pour un montant de 883.52 €.

Délibération approuvée par 19 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

D/ Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son Droit de Prémption Urbain pour 5 biens.

6. OBJET : DIVERS ET COMMUNICATIONS

A/ Achat d'un tableau triptyque blanc et location d'un vidéoprojecteur interactif

Le Conseil municipal décide d'acheter un tableau triptyque blanc pour l'école Erckmann Chatrian et de louer un vidéoprojecteur interactif avec barre interactive Mimio